

**S.P.A.N.C**

Service Public  
d'Assainissement Non  
Collectif

☎ 04.99.54.27.29  
Fax 04.99.54.27.33  
spanc@cc-paysviganais.fr

## FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA REALISATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



### INDENTITE DU PETITIONNAIRE

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse complète : .....

Téléphone/mail (obligatoire) : ..... Commune, code postal : .....

### ADRESSE DU PROJET

Commune : .....

Adresse (n°, voie, lieu-dit):.....

Références cadastrales (section et numéro) : .....

### INTERVENANTS

Qui est chargé de la conception du projet ?

Nom ou Raison sociale.....

Activité.....

Adresse.....

Qui est chargé de la réalisation du projet ?

Nom ou Raison sociale.....

Activité.....

Adresse.....

### NATURE DU PROJET : Votre projet s'inscrit dans le cadre :

- d'un permis de construire ou de déclaration de travaux → N°.....
- pour une construction neuve
- pour une transformation ou un agrandissement
- de la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif (sans demande d'un permis de construire)
- de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif existant

### PIECES A FOURNIR (dans le cadre de l'instruction une demande de pièce(s) complémentaire(s) pourra être faite)

- Fiche de demande d'autorisation d'un dispositif d'assainissement non collectif complétée, datée et signée.
- Un plan de situation détaillé permettant de localiser la parcelle concernée.
- Un plan de masse détaillé de la construction et du dispositif indiquant :
- L'emplacement de la fosse, pré-filtre, bac dégraisseur, des ventilations
  - Le rejet éventuel vers un exutoire
  - Le tracé des voies d'accès, zones de stationnement, zones destinées à un autre usage (piscine, garage, géothermie...)
  - Les puits, sources, ou captages dans un rayon de 100 m autour du système de traitement.
  - L'emplacement du traitement (en notant les distances par rapport aux limites de propriété)
- Si une étude de sol à la parcelle a été réalisée, la copie du rapport et les conclusions du bureau d'étude.
- Si une autorisation de rejet et/ou servitude de passage en domaine privé sont nécessaires, joindre la copie
- S'il existe un engagement écrit attestant la création de l'exutoire (celui-ci devant obligatoirement rejoindre un exutoire existant)

### DISPOSITIF ENVISAGE

Le dispositif envisagé est-il susceptible de recevoir des effluents autres que domestiques ?

NON

OUI, préciser (viticoles, oléicoles.....)

## RESSOURCES EN EAU

Alimentation en eau potable de la parcelle :

- Adduction publique  Adduction privée (forage, source, puits\*) \*Attention déclaration obligatoire auprès de votre mairie.
- Présence d'un puits sur la parcelle : Préciser l'utilisation..... Distance de « l'épandage ».....
- Présence d'un puits sur la parcelle voisine : Préciser l'utilisation..... Distance de « l'épandage ».....
- Présence d'eau souterraine à moins d'1 mètre  Oui  non
- Destination des eaux pluviales  Réseaux de surface (fossé, caniveaux...)  
 Infiltration sur la parcelle  
 Rétention (bassin de rétention, cuve) → destination trop plein :  
.....

## CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Surface totale de la parcelle: .....m<sup>2</sup>

Surface disponible pour l'assainissement: ..... m<sup>2</sup>

Pente naturelle du terrain:  < 2 %  entre 2 et 8 %  entre 8 et 15 %  > 15 %

Terrassement de la zone «d'épandage » prévu:  Oui  non

Etude de sol réalisée par un bureau d'études  Oui  non

Sondage réalisé à 70 cm de profondeur - nature du sol:

Argileux  peu argileux  meuble  roche fissurée  roche compacte  autre : .....

Sondage réalisé à 1,5 m de profondeur - nature du sol:

Argileux  peu argileux  meuble  roche fissurée  roche compacte  autre : .....

Présence d'eau occasionnelle à moins de 1,5 m de profondeur:  oui  non

## CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Maison individuelle  
 résidence principale  
 résidence secondaire
- Locaux à caractères commerciaux
- Une habitation seule : Nombre de chambres : .....  
Nombre d'usagers : .....
- Immeuble autre que maison d'habitation individuelle  
 Hôtels, gîtes chambres d'hôtes : capacité d'accueil..... Nombre d'employés.....  
 Groupement d'habitations Nombre de logements..... Nombre de chambres.....  
 Restaurant Nombre de couverts jour.....  
 Camping Capacité d'accueil.....  
 Bureaux, ateliers  
 Autres.....

## CARACTERISTIQUES DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT RETENU

### 1 - Dispositifs de prétraitement des eaux usées:

- Bac à graisse (*facultatif*) : volume :..... L.  Fosse toutes eaux : volume: ..... m<sup>3</sup> (3 m<sup>3</sup> minimum).
- Poste de Relevage (*Si besoin*)  Pré-filtre indépendant (*recommandé*) : volume : ..... L.
- Autres (*préciser*) : ..... volume: ..... m<sup>3</sup>/L

S'il s'agit de la réhabilitation d'un dispositif existant, préciser les éléments conservés :.....

## 2 - Dispositif de traitement des eaux usées:

### COCHER LA TECHNIQUE CHOISIE ET SES CARACTERISTIQUES

#### TERRAIN PERMEABLE

4 techniques possibles (sols à tendance sableuse ou calcaire fissuré)

**Tranchées d'infiltration à faible profondeur** (si votre sol est suffisamment épais > 70cm)

Linéaire global .....ml  
Nombre de tranchées .....  
Longueur de chaque tranchées.....ml

OU

**Lit d'épandage à faible profondeur** (si votre sol est suffisamment épais > 70cm)

Surface .....m<sup>2</sup>  
Longueur totale des canalisations d'épandage.....ml

OU

**Filtre à sable vertical non drainé** (si votre sol est peu épais < 70 cm)

Surface .....m<sup>2</sup>  
Longueur totale des canalisations d'épandage.....ml

OU

**Terre d'infiltration** (si présence d'une nappe d'eau à moins de 1,5m)

Surface du sol. ....m<sup>2</sup>  
Surface du sommet.....m<sup>2</sup>

OU

#### TERRAIN IMPERMEABLE

2 techniques possibles (Sols à tendance argileuse)

**Filtre à sable vertical drainé** (s'assurer de la présence d'un exutoire et de l'autorisation de rejet)

Surface .....m<sup>2</sup>  
Longueur totale des canalisations d'épandage.....ml

Précisez le mode de rejet / Infiltration des eaux usées après traitement :.....  
.....

OU

#### AUTRE FILIERE AGREE

Désignation :.....  
Numéro d'Agrément ..... Date d'Agrément .....  
Mode de rejet / Infiltration des eaux usées après traitement :.....  
.....

Rappel : Les agréments parus au journal officiel sont disponibles à l'adresse suivante :  
<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr>

## ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

### J'atteste avoir pris connaissance que :

- Malgré l'avis favorable du Certificat d'Urbanisme, si les conclusions de l'étude de sol à la parcelle concluent à l'impossibilité de réaliser un système réglementaire, alors l'avis du S.P.A.N.C. sera défavorable (dans le cadre d'un dépôt de PC)
- Tout dossier incomplet sera jugé défavorable
- Le début des travaux de l'installation d'assainissement non collectif ne devra se faire qu'**après** réception de l'avis **favorable** conformément au projet validé
- Le dispositif, une fois réalisée, ne doit pas être recouvert qu'**après** contrôle de la bonne exécution des travaux par le S.P.A.N.C
- Les relations entre les usagers et le S.P.A.N.C sont régies par un règlement de service disponible en mairie ou au siège du SIVOM Intercantonal du pays vignais.

### Je m'engage à :

- Prévenir le S.P.A.N.C quinze jours avant la date de début des travaux pour convenir d'un rendez-vous afin de faire effectuer le contrôle de bonne exécution des travaux
- Payer la redevance du Service Public d'Assainissement Non Collectif à la délivrance de l'autorisation de mise en service de l'installation de mon assainissement non collectif, dès réception de l'avis de la somme à payer provenant de la perception du Vigan (ne pas joindre de chèque au dossier). **Tarif de la redevance : 150 euros** (délibération du SIVOM Intercantonal du pays vignais du 12 avril 2007).

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés ci-dessus sont exacts.

Fait à ....., Le .....

Signature du pétitionnaire (Précédé de la mention « lu et approuvé »)

## REFERENCES REGLEMENTAIRES

- ◆ **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques** du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006,
- ◆ **Arrêté ministériel du 6 mai 1996** modifié par l'**arrêté du 7 septembre 2009**, fixant les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif,
- ◆ **Arrêté ministériel du 7 septembre 2009**, modifié par l'**arrêté du 27 avril 2012**, définissant les modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif,
- ◆ **Arrêté ministériel du 7 septembre 2009**, modifié par l'**arrêté du 7 mars 2012**, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 Kg de DBO5,
- ◆ **Arrêté du 22 juin 2007** relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des dispositifs d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectifs recevant une charge brute organique supérieure à 1,2 Kg de DBO,
- ◆ **Circulaire Interministérielle N°97-49 du 22 mai 1997** relative à l'assainissement o, collectif,
- ◆ **Arrêté Préfectoral N° 05/0071 du 1<sup>er</sup> février 2005**, abrogé par l'**Arrêté Préfectoral N°2013290-0004 du 17 octobre 2013**,
- ◆ Document technique unifié **DTU N°64-1 de 2007** Norme AFNOR, remplacé par le Document technique unifié **DTU N°64-1 d'août 2013** Norme AFNOR,

SIVOM Intercantonal du Pays Vignais  
S.P.A.N.C.  
Maison de l'Intercommunalité  
3, Avenue du Sergent Triaire - 30120 LE VIGAN

